

## AVIS PUBLIC

### CALENDRIER DES SÉANCES 2025

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée greffière de la Ville d'Amos :

QU'aux termes de la résolution 2024-420 adoptée le 18 novembre 2024, le conseil municipal a établi le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2025 comme suit :

- Le 20 janvier 2025;
- Les 3 et 17 février 2025;
- Les 3 et 17 mars 2025;
- Les 7 et 22 avril 2025;
- Les 5 et 20 mai 2025;
- Les 2 et 16 juin 2025;
- Le 21 juillet 2025;
- Le 18 août 2025;
- Les 2 et 15 septembre 2025;
- Le 1<sup>er</sup> octobre 2025;
- Le 17 novembre 2025;
- Les 1<sup>er</sup> et 15 décembre 2025;

DE FIXER l'heure du début de chaque séance ordinaire à 19 h 30 à la salle du conseil au 176, 1<sup>re</sup> Rue Est, Amos, à l'exception de :

- la séance du 20 mai 2025 qui aura lieu à la salle communautaire du secteur St-Maurice-de-Dalquier, soit au 131, chemin Lecomte à Amos.

DONNÉ À AMOS, CE 19 NOVEMBRE 2024.

La greffière,

Claudyne Maurice, avocate

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Claudyne Maurice, greffière de la Ville d'Amos, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis ci-dessus sur le site Web de la Ville d'Amos le 19 novembre 2024 et en affichant une copie au bureau de la Ville le même jour.

Amos, le 19 novembre 2024

---

Claudyne Maurice, greffière